

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré
Tél. : 04 50 77 90 87
Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr
Site : www.chene-en-semine.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin

Le conseil municipal de Chêne en Semine, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Rannard, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

Présents : Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Carine Messier, Loïc Besset, Isabelle Seinera, Aurélie Stéfani, Sébastien Cotterlaz-Rannard

Absent excusé : Olivier Thévenet

Mme Aurélie Stéfani a été désignée secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Monsieur le Maire informe que le conseil que le premier point à l'ordre du jour « convention Enedis » est reporté à une date ultérieure.

Délibération n°2024/03/22

Avis le projet de création et d'exploitation d'un crématorium animalier porté par la SCIC SELESTE

Vu le code de l'environnement et notamment son article R. 181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° PAIC-2024-0021 en date du 10 avril 2024 portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCIC SELESTE en vue de la création et de l'exploitation d'un crématorium animalier situé à Clarafond-Arcine (74),

Vu le courrier du Préfet de Haute-Savoie en date du 10 avril 2024 portant demande d'autorisation environnementale,

Vu le dossier de présentation du projet déposé par la SCIC SELESTE en vue de l'enquête publique par voie électronique,

Considérant que le territoire de la commune de Chêne en Semine, concernée par le périmètre d'affichage, doit émettre un avis,

Le Maire présente le dossier de la SCIC SELESTE relatif au projet d'installation d'un crématorium animalier sur la ZAC 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Emet un avis favorable au projet de crématorium animalier porté par la SCIC SELESTE.

Délibération n°2024/03/23

Subvention

Vu la demande de subvention présentée par les Enfants de la Valserine Bellegarde section gymnastique de Valserhône.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide d'allouer une subvention à EVB section gymnastique de Valserhône de 550.00 €

S'engage à régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget principal.

Délibération n°2024/03/24

Demande d'autorisation de défrichement pour les futurs station-service et site administratif unique par la communauté de communes Usse et Rhône

Vu le code forestier et notamment ses articles L.341-3, R.341- 1 et suivants,

Vu la délibération communautaire n° CC 50/2024 en date du 14 mai 2024 portant autorisation à déposer une demande de défrichement pour les futurs station-service et site administratif unique.

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente en matière de développement économique,

Considérant que la CC Usse et Rhône entreprend l'aménagement d'une station-service d'essence et de bornes de recharges électriques, ainsi que du regroupement de ses sites administratifs et donc une extension du bâtiment actuel,

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'aménagement du secteur dit de « la Croisée », la CC Usse et Rhône projette à court terme la réalisation de plusieurs projets et tout particulièrement l'extension du bâtiment administratif lui appartenant et la mise à disposition d'un terrain sous la forme d'un bail à construction pour l'implantation d'une station-service.

Le Maire informe que ces deux projets nécessitent le défrichement de surfaces boisées, soit 732 m² pour l'extension du bâtiment communautaire et 3 750 m² pour la station-service.

Il souligne que les emprises de parcelles concernées par les projets sont référencées au plan annexé à la présente délibération, que les parcelles concernées sont toutes classées en zone UEs au PLUi de la Semine et qu'elles ne sont pas classées en espace boisé classé (EBC), ni soumises au Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Emet un avis favorable à la mise en œuvre du défrichement sur les emprises visées au plan annexé à la présente délibération.

Questions diverses :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : le maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité de l'eau distribuée pour l'année 2023.

Taux d'imposition des taxes communales 2024 : suite à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation, les règles de lien imposaient une augmentation des autres taxes. Le conseil ne souhaitant pas modifier les taux appliqués à la TFB et la TFNB, Le taux de la taxe d'habitation reste inchangé soit 10.46 %.

Plan Communal de Sauvegarde : il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. La mission d'élaboration du PCS sera effectuée par la société GERISK dont le devis s'élève à 2 490.00 € HT.

Nuisances de voisinage : une nouvelle fois, la charte du citoyen sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Clôture de la séance : 21 h 45

Le secrétaire de séance
Mme Aurélie Stéfani



Le Maire
Paul RANNARD

